



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP nationale

des contrôleurs tous domaines

du 25 octobre 2007

Elle est présidée par Monsieur MALFILATRE Sous directeur des personnels techniques, d'exploitation et contractuels..

Secrétaire adjoint

CFDT est désignée (tour de rôle entre syndicats).

.La CAP n'a pas statué sur les promotions car le taux promus promouvables 2008 n'est pas connu. Ce taux permet de définir le nombre de promotions par grade. Le taux est à durée illimitée, mais pourrait être modifié. Il faut donc que ce taux permet un maximum de promotion pour un meilleur déroulement de carrière des contrôleurs.

Les prochaines dates prévues sont :
le 21 novembre pour les mutations principalement
le 6 décembre pour les promotions.

Information sur les transferts de services et réorganisations.

Service Bases Aériennes

Pour les services aéronautiques SSBA Sud Ouest et SSBA Ile de France. Les dossiers présentés à la CAP n'ont pas posés de problème. Les agents ayant acceptés leur pré-positionnement qui est sur le même lieu d'affectation

DDE de l'Aude

Les pré-positionnements sont acceptés, les trois contrôleurs concernés n'ont pas bougés.

Transferts des RN au CG Seine Saint Denis

Les agents ont acceptés leur pré-positionnement 3 au Conseil Général et 1 à la DIR Ile de France.

Transfert du port de Lorient à la région Bretagne

Sur les 3 agents 2 ont acceptés le pré-positionnement. Un agent à fait un recours, qui n'a pas abouti car le poste choisi n'était plus vacant.

Services maritimes Boulogne Calais et Service Maritime Nord

Sont concernés 22 contrôleurs

11 contrôleurs sont transférés au Conseil Régional Nord :

2 contrôleurs sont transférés à la DDE 62

2 sont transférés au SN Nord

7 contrôleurs sont transférés à la DRDE 76

Pour ces personnels il n'y a pas eu de recours et il n'y a pas de changement de résidence administrative.

Prolongations de stage

La CAP a examiné deux demandes de prolongation de stage.

Les élus s'étonnent de la faiblesse de l'argumentation de la part des services concernés.

Les agents concernés devaient être titularisés le 15 juin 2007. Pourquoi les dossiers sont présentés aussi tardivement.

Les deux contrôleurs ont été repositionnés sur un autre poste et seront titularisés en principe avec trois mois de prolongation soit le 15 septembre 2007.

Affectation après détachement Outre Mer

Nom **Service d'origine**..... **Service d'accueil**

Yann LE TOUZIC Polynésie Française DIR Ouest. au 15 novembre 2007

Le dossier de cet agent avait déjà été vu en CAP au mois de Juin. La CFDT a demandé que cette agent est une affectation au plus vite pour qu'il puisse continuer à percevoir son traitement.

Les autres OS se sont opposés à cette affectation puisqu'il est AIFMP et que les postes choisis sont du domaine AIT. En conséquence l'administration décidera de son affectation à la DIR Ouest sans consulter la CAP.

Réclamations sur notation

La CAP a examiné 3 dossiers de réclamations vues par les commissions préparatoires des domaines AIFMP et PBSM

1 dossier : notation et appréciation maintenues

2 dossiers avec augmentation de la note à +1 avec maintien de l'appréciation pour l'un des dossier

Divers

Les dossiers de bonifications au titre de 2006 et les recours sur notations 2005 n'ont pas pu être examinés à cette CAP. Ils sont reportés en novembre.

Sachez que les élus sont d'autant plus efficaces qu'ils disposent d'éléments fournis avant la CAP

Pour tout renseignement complémentaire sur cette CAP, contactez les élus à la CAP centrale

Patrick BERGER (CG 28)

Tél. : 02 37 20.12.75 ou 06 79 84 82 17

Patrick.berger@cg.28.fr

Prochaines CAP

21 novembre 2007 mutations

6 décembre 2007 promotions

Le 8 novembre : Elections personnels exploitations VOTEZ CFDT

Une CFDT qui pratique au quotidien un syndicalisme de transformation sociale et d'engagement, qui associe la volonté de comprendre pour mieux agir et négocier, à un esprit d'ouverture pour appréhender les évolutions de la société, leurs enjeux, pour nos services, et peser sur leurs conséquences.

Il s'agit là de défendre au mieux les intérêts des personnels. Syndicalisme d'engagement avec l'accord statutaire Jacob, signé par la CFDT. Un accord qui permet, entre autres, de revaloriser les 9 premiers échelons de la grille indiciaire des contrôleurs pour 950 000 euros.

Ainsi, près de 3 500 contrôleurs, plus de 62% du corps, ont obtenu un gain moyen de 173 euros. L'engagement CFDT paie ! Il s'inscrit dans nos priorités de revalorisation des débuts de carrière. L'accord signé étend et conforte l'application de la clause de sauvegarde qui préservera des flux de promotion au corps des

contrôleurs et à celui des ITPE. Dans une période de suppressions d'effectifs, préserver les recrutements réservés à la promotion sociale (liste d'aptitude et examen professionnel) constitue bien aussi une priorité CFDT. Un autre effet « périphérique » de cet accord concerne l'accès au corps des ITPE par la liste d'aptitude.

L'accord social Jacob apporte des améliorations sur les prestations sociales (cf. guide prestation sociale CFDT). L'instauration du CESU (chèque emploi service universel), la prise en charge des frais de transport, par mode collectif et sur abonnement, à hauteur de 50% dans la limite de 51 euros sont des avancées.

Ces mesures concernent l'ensemble des contrôleurs quelque soit leur lieu d'affectation (DIR, DDE, service transféré, Service navigation..). Ce n'est pas le cas du protocole DIR soutenu par certains qui laissent de côté de nombreux personnels (affectés en DDE, en service transféré, en SN..).

À la CFDT, les avancées doivent être collectives et la solidarité n'est pas un vain mot.

Nos priorités revendicatives visent, comme pour l'ensemble des corps de catégorie B et C, à assurer l'accès au dernier échelon du dernier grade du corps. Il s'agit, aussi, au travers d'un accès au 4ème échelon en 4 ans d'améliorer et d'accélérer les débuts de carrière. L'alignement du coefficient du premier niveau de grade de l'indemnité spécifique sur celui des techniciens et la rémunération des travaux supplémentaires de ceux qui en font, quelle que soit leur grade, sont portés par la CFDT.

**Alors, pour renforcer la capacité d'expression CFDT et son action,
le 8 novembre votez CFDT, faites voter CFDT
et assurez par vos votes notre place à la CAP centrale des contrôleurs
des travaux publics de l'État, ainsi qu'aux commissions préparatoires
par spécialités.**

Le guide CFDT

Spécial Contrôleurs est disponible.

Vous y trouverez des renseignements sur la CAP, les salaires ...
Si vous ne l'avez pas, demandez le auprès du secrétaire de syndicat
Sinon il est disponible sur le site de l'UFE CFDT

WWW.ufe-cfdt.org